



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PROMULGATION DU RÉGLEMENT

RÈGLEMENT 2020-559 : RÉGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE VOIRIE DE 964 000 \$ DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET – ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL ET D'AUTORISER UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT.

Avis public est, par la présente, donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Lac-aux-Sables :

- Que le conseil municipal a adopté lors de la séance du 13 octobre 2020 le règlement ci-dessus mentionnés dont l'avis de motion avait été préalablement présenté le 8 octobre 2020.
- Le règlement a été approuvé le 18 décembre 2020 par le ministre des Affaires municipales des Régions et de l'Habitation dont la copie est jointe au dossier.
- Que ledit règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 820, rue St-Alphonse, à Lac-aux-Sables, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h. En raison des directives sanitaires liées la pandémie actuelle, l'accès doit se faire seulement sur rendez-vous.
- Que le règlement peut être consulté également sur le site internet municipal dans section « Avis publics » de l'onglet « Notre municipalité » à l'adresse suivante : www.lac-aux-sables.qc.ca
- Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À LAC-AUX-SABLES, CE 1^{er} JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DE L'AN 2021.



Manuella Perron, OMA
Secrétaire-trésorière adjointe